

**Séance du 5 juillet 2018****Délibération n° 2018-58**

L'an deux mil dix-huit, le 5 du mois de juillet à 20 heures, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 26 juin 2018.

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Monsieur Jean-Yves CHARBY, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Madame Josette BEAUBIER à Monsieur Olivier FILLIAT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie de NICOLAY

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Laetitia FREMONT, Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7-1	Thème : Décisions budgétaires

**Objet : Fonds de concours à la commune d'Ainay-le-Château pour le renouvellement du camion Renault JK75 partiellement mis à disposition de la communauté de communes**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la communauté de communes,

VU le procès-verbal des biens meubles et immeubles mis à disposition de la communauté de communes par la commune d'Ainay-le-Château dans le cadre du transfert de la compétence voirie du 11 octobre 2013 ;

VU le règlement relatif au fonds de concours aux communes pour les biens meubles en commun entre les communes et la communauté de communes suite au transfert des compétences écoles et voirie approuvé par la délibération n°2013-128 du 19 décembre 2013,

CONSIDERANT que la commune d'Ainay-le-Château doit renouveler son camion Renault JK75, acheté en 1986, qui est mis à disposition de la communauté de communes au taux de 44 %,  
CONSIDERANT que le nouveau camion (Renault Renault MDILUM porteur mis en circulation le 4 mai 2011, 445 300 km, immatriculé BM-051-XS) coûte 19 200 € TTC et que la commune ne bénéficie d'aucune subvention ni du FCTVA,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Ainay-le-Château pour le renouvellement de son camion mis partiellement à la disposition de la communauté de communes selon les modalités suivantes :  $19\,200 \times 0,44 = 8\,448,00$  €.

**Article 2 :** les crédits sont inscrits sur l'opération 18-02.

Fait et délibéré le 5 juillet 2018.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.